

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 février 2017	
Date de la convocation : 13/02/2017	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 1
L'an deux mille dix-sept, le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire	Présents : M. MORIN Christophe, Mme SONG Sylvie, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, M. HOUSSIER Christian, Mme BONNEAU Marie-France, Mme SABOURIN Annick, M. THEZARD Jean-Claude, M. PIGNON Fabrice
Secrétaire de séance : M PIGNON Fabrice	Absent(s) excusé(s) : M. COUTANT Alain donne pouvoir à M. HOUSSIER Christian, Mme TISSERAND Sonia, Mme PATEDOYE Sophie, Mme LEMAY Christelle, M. RONDARD Jean-Michel

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 12 décembre 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

BAIL COMMERCIAL BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la reprise de la boulangerie, il y a lieu de conclure un nouveau bail. Toutefois la date exacte de l'ouverture du commerce en avril prochain, n'étant pas à ce jour certaine, ce point est reporté au prochain conseil.

TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL (D01.2017)

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la création du site cinéraire, il y a lieu de compléter et réviser les tarifs existants des concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les différents tarifs comme suit :

Nature des concessions	Montants
Concessions terrain	
Trentenaires – le m ² (30 ans)	20 euros
Cinquantennaires – le m ² (50 ans)	30 euros
Concessions columbarium / caverues	
Trentenaires	280 euros
Renouvellement trentenaires	40 euros
Cinquantennaires	400 euros
Renouvellement cinquantennaires	60 euros
Jardin du souvenir	
Dispersion des cendres	30 euros

Les concessions perpétuelles pour les terrains et temporaires de 15 ans pour le columbarium sont supprimées.

TARIF ACTIVITE « CREATION D'UNE CHANSON » (D02.2017)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission enfance-jeunesse propose aux jeunes de 9 à 15 ans du 26 au 28 avril 2017 une activité de « création de chanson ». Encadrés par des professionnels, ils réaliseront l'écriture et l'enregistrement sur ces trois journées.

Une participation de 5 euros par enfant est proposée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation demandée, autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recette et à signer tout document relatif à ce projet.

TARIF D'OCCUPATION DU STADE MUNICIPAL – UNION SPORTIVE GO'ELAN (D03.2017)

Concernant la mise à disposition des équipements du stade municipal à l'Union Sportive GO'ELAN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour fixer la participation financière de l'année 2017 à 100 euros.

Monsieur le Maire est chargé d'établir la convention d'utilisation et est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

ACQUISITION D'UN CULTIVATEUR (D04.2017)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de désherbage, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir un cultivateur d'occasion auprès d'un particulier pour un montant de 60,00 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à mettre cette somme en paiement.

CONVENTION D'UTILISATION DE LA FOURRIERE ANIMALE DE PARTHENAY (D05.2017)

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la précédente convention d'utilisation de la fourrière animale de Parthenay étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Il expose ainsi les termes de la nouvelle convention entre la Commune de VIENNAY et la Commune de Parthenay portant sur l'utilisation de la fourrière animale de Parthenay.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les termes de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

REVERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE 2016-2017 – 1^{ER} ACOMPTE (D06.2017)

Monsieur le Maire expose,

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la Commune de Viennay a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le 1^{er} août 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le 1^{er} acompte du fonds d'amorçage pour l'année 2016-2017 soit 2 880.00 euros à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le reversement du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires soit 2 880.00 euros à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier.

MOTION POUR DEMANDER SOLENNELLEMENT A L'ÉTAT LE MAINTIEN DE LA ZONE DEFAVORISEE ET DE L'INDEMNITE COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN) POUR LES AGRICULTEURS (D07.2017)

Considérant que les Zones Défavorisées Simples (ZDS), ouvrant droit à l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel), couvrent 58% des surfaces agricoles des Deux-Sèvres ;
Considérant que la Commune de Viennay est actuellement reconnue comme zone défavorisée simple;

Considérant que les agriculteurs de la Commune de Viennay peuvent en conséquence bénéficier de l'ICHN ;

Considérant que l'ICHN représente en moyenne 5500 € par exploitation en 2016, soit entre le tiers et la moitié des revenus agricoles ;

Considérant la crise structurelle et la perte de revenu qui frappent les exploitations agricoles ;

Considérant que le maintien de l'agriculture à taille humaine est déterminant pour l'avenir des territoires ruraux ;

Considérant que le règlement de l'Union Européenne n°1305/2013 relatif au développement rural rend obligatoire la révision des zones défavorisées simples qui ouvrent droit à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande que les critères de classement pour définir les Zones Soumises à des Contraintes Spécifiques (ZSCS) prennent en compte les caractéristiques du territoire des Deux-Sèvres ;
- demande que les agriculteurs de la Commune de Viennay continuent à bénéficier d'une indemnité liée aux contraintes spécifiques du territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux réalisés en ce début d'année : systèmes d'alarme, trappes de désenfumage à la salle des fêtes, site cinéraire, mur du futur parking du cimetière. Suite au cambriolage de septembre 2016, un nouveau véhicule d'occasion a été acheté. Par ailleurs, le matériel de désherbage à la vapeur devrait être livré dans la première quinzaine de mars.

Monsieur le Maire donne le compte rendu du Schéma Communal de défense extérieure contre l'incendie effectué par le SDIS. Le montant des travaux à réaliser pour une mise en conformité est estimé à 130 000 euros. Quatre niveaux de priorité ont été définis par le SDIS pour les travaux à accomplir.

Concernant la fête communale qui aura lieu le samedi 15 juillet, les devis de Evacom Passion Jeux pour l'animation ludique au stade et de l'orchestre Variation pour la soirée dansante sont retenus pour 1 068,00 et 774.00 euros.

Monsieur le Maire aborde le sujet des communes nouvelles suite aux différents articles parus dans la presse. Il rappelle qu'une seule réunion a eu lieu en juin dernier entre les Maires des différentes communes concernées afin que chacun puisse faire connaître son ressenti sur l'opportunité de la mise en place d'une commune nouvelle.

A ce jour, compte tenu de la récente mise en œuvre de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, il convient dans un premier temps d'attendre la stabilisation de son fonctionnement. De plus, la création d'une commune nouvelle engendre beaucoup de questions : quelle hausse de fiscalité pour demain ? Quelle proximité pour les habitants ? Quel est l'intérêt de se réunir ? Pour quels projets ? Quel devenir pour le personnel communal ? Autant de questions à ce jour sans réponse. Il n'y a donc aucune urgence dans ce dossier.

Toutefois il est important de se tenir informés sur le sujet dans l'hypothèse où l'Etat viendrait l'imposer comme cela a été le cas dans la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Emargements des membres du Conseil Municipal	
MORIN Christophe, Maire	
SONG Sylvie, 1 ^{ère} adjointe	FILLON Dominique, 2 ^{ème} adjoint
THEBAULT Jean-Pierre, 3 ^{ème} adjoint	BIRAUD Annie
RONDARD Jean-Michel absent excusé	HOUSIER Christian
BONNEAU Marie-France	SABOURIN Annick
COUTANT Alain absent excusé	THEZARD Jean-Claude
TISSERAND Sonia absente excusée	LEMAY Christelle absente excusée
PIGNON Fabrice	PATEDOYE Sophie absente excusée